



## Compte rendu du CTL du 11 décembre 2020

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu, en audioconférence, sous la présidence de la Directrice Départementale des Finances Publiques.

### **I. Modification des horaires d'ouverture au public du SPFE (vote)**

La directrice du PSU présente la fiche relative à la modification qui, souligne les règles juridiques qui conditionnent les règles de réception liées à la publicité foncière et à l'enregistrement.

La période de confinement a occasionné la mise en place d'organisations qui ont été faites dans la précipitation, par ailleurs, la situation du SPF-E au niveau du délai de publication est dégradée ainsi qu'au niveau RH. Certaines directions ont donc décidé de réduire les plages d'ouverture au public.

Afin de maintenir la sécurité juridique qu'apportent la publicité foncière et l'enregistrement dans la chaîne économique, tout en garantissant l'exécution des missions la plus optimale possible, l'administration centrale a proposé aux directions d'adapter leur politique d'ouverture au public des services chargés de la publicité foncière et de l'enregistrement autour de trois axes :

- systématiser l'ouverture des services uniquement le matin, le jour de l'arrêté comptable mensuel :  
Ce dispositif permet le blocage par la direction générale, à 11h pour les réquisitions et à 12h pour les formalités à publier, le jour de l'arrêté comptable mensuel.
- adapter, en matière de publicité foncière, l'ouverture des services au public pour mieux réguler les flux Télé@ctes ;
- accentuer en matière d'enregistrement, l'accueil sur rendez-vous tout en confortant l'accueil de dépôt.

La direction propose de :

- Systématiser l'ouverture du SPFE uniquement le matin, le jour de l'arrêté comptable mensuel .  
Le service sera donc ouvert uniquement le matin jour de l'arrêté comptable mensuel, à l'exception du jour de l'arrêté annuel qui reste ouvert l'après-midi pour apurer le compte d'imputation provisoire.
- Ouvrir au public seulement les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h soit sur une amplitude d'ouverture de 17h30 par semaine, qui permettra de mieux étaler la charge de travail sur la journée permettant la réduction du délai de publication.
- Accueillir exclusivement sur rendez-vous tout en confortant l'accueil de dépôt en matière d'enregistrement.

La direction précise que la mise en œuvre haut-marnaise a été reportée dans l'attente des conclusions de l'audit du SPF-E de Chaumont et en raison de la date de fusion départementale qui a eu lieu le 26 octobre dernier.

FO estime que cette diminution des horaires d'ouverture au public est encore une régression du service public et que généraliser l'accueil personnalisé sur RDV ne répond pas aux besoins des usagers qu'ils soient professionnels ou particuliers. FO ajoute que ce choix affaiblit encore le service public républicain et que cela s'inscrit aussi dans la politique de réduction de l'emploi public .

A savoir que la contrepartie de moins de fonctionnaires de l'État, c'est tout simplement moins de service au public.

FO ajoute que même si en 2021, la DG préconise de ne pas localiser de suppressions d'emplois dans les SPF (sauf exception justifiée par une analyse métier validée au niveau des délégations) afin d'aider les SPF à retrouver de meilleurs délais de publication, il est clair que la réduction des horaires d'ouverture au public servira à court terme de motif pour encore supprimer des emplois.

La directrice répond que le sujet des suppressions d'emplois sera évoqué lors du CTL emplois prévu en janvier. Elle n'a pas la même approche sur la qualité de service de l'accueil, notamment avec l'accueil personnalisé sur RDV qui est un meilleur accueil, selon elle.

FO ajoute que si le vote est unanimement CONTRE la mise en place des horaires d'ouverture ne sera pas possible pour le 15 décembre comme cela était prévu.

La directrice ne comprend pas que les organisations syndicales ne soutiennent pas les agents, alors qu'elle estime que la réduction des horaires d'ouverture est une amélioration des conditions de travail.

FO rétorque que le sujet actuel du SPF-E n'est pas les horaires d'ouverture mais les conditions de vie au travail.

	FO	Solidaires
	5 Contre	1 Contre

Le CTL sera reconvoqué le mardi 15 décembre à 9h30.

## **II. Présentation des résultats de l'observatoire interne 2019**

La directrice précise qu'elle ne présente ces résultats qu'aujourd'hui en raison de la crise sanitaire et qu'il est légitime que ces résultats soient présentés, même si c'est avec du retard.

Les résultats sont à replacer dans le contexte 2019, à savoir le projet Nouveau Projet de Proximité a dû influencer des réponses. 144 agents ont répondu.

Concernant l'évolution de la direction, 92% des agents estiment qu'elle ne va pas dans le bon sens. 84 % des agents estiment ne pas être acteurs des changements conduits au sein de la direction et 90 % ne sont pas optimistes sur leur propre avenir au sein de la direction.

85 % des agents n'ont plus de motivation au travail contre 72 % en 2018.

44 % des agents de la DDFIP sont satisfaits de l'ambiance au travail (56 % en 2018). Seuls 39 % des agents estiment que la charge de travail est bien répartie.

FO rappelle que les résultats de cet observatoire démontrent que les réformes successives, restructurations et suppressions d'emplois influent, sans surprise, de manière négative sur les agents. L'inquiétude prégnante des agents est retranscrite dans cet observatoire.

FO s'interroge d'ailleurs sur l'intérêt qu'à la DG de faire ce type de sondage car force est de constater que malgré les inquiétudes des collègues, rien n'est fait pour améliorer leurs conditions de vie au travail, leur motivation... avec le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans, la baisse du taux de promotions internes, les suppressions d'emplois...

Le directeur adjoint rétorque que cet observatoire a conduit la direction générale à modifier son approche de notre organisation informatique.

FO répond que les modifications des process informatiques ne sont pas liées à cet observatoire mais à celui relatif aux outils informatiques.

FO précise d'ailleurs que force est de constater qu'il reste des progrès à faire en matière d'applications informatiques, au regard des difficultés rencontrées dernièrement sous HELIOS, e-contacts...

Pour plus d'infos, les résultats sont disponibles [ici](#)

### **III. Questions diverses**

➤ FO demande si le mouvement local liée à la création du SIE départemental et du SGC de Langres est achevée et si des agents ont refusé d'y participer. Le directeur adjoint répond que c'est toujours en cours et fera un point la semaine prochaine avant la publication des résultats sur Ulysse.

➤ FO interroge la direction sur la mise en œuvre du forfait mobilité durable (mail DDFIP 52 9 décembre à 10h) et notamment sur le fait que le décret prévoit que ce forfait peut être versé également dans le cadre d'un covoiturage avec un membre de sa famille, excluant d'office la preuve d'une facturation. En effet, le décret prévoit que le salarié fournisse une attestation sur l'honneur.

FO ajoute qu'elle souhaiterait être destinataire de la note de la DG.

Le directeur adjoint vérifie si cette dernière est diffusable et propose que les agents qui ont une interrogation sur ce sujet prennent contact directement avec le service RH.

Les représentants FO-DGFiP en CTL

Titulaires

Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau, Matthieu Testart et Guy Zimberlin